

DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 19 FEVRIER 2020

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant
pris part à la délibération :
14

Date de la Convocation :

21 Février 2020

Date d'affichage :

21 février 2020

Objet de la délibération :

DEL2020_007 – Ouverture et fermeture de postes

L'an Deux Mil Vingt et le Dix Neuf Février à 18 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Mrs Jean MORA, Serge CHABRIER, François CORDOBES, Michel DARREMONT, Jacques DUCROUX, Francis LABOUDIGUE, Dominique LARTIGAU, J. Jacques LARTIGUE, Michel RAFFIN, J. Paul TRAYE, Yves PEYRES, Mmes, Martine DUVIGNAC, Myriam LALLEMANT, M. José LARTIGUE.

Absents ayant donné procuration : Gérard SUBSOL à Michel DARREMONT, Thérèse DARRICAU à Serge CHABRIER, Françoise LESBATS à J. Paul TRAYE, Magali PEREIRA à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Martine DUVIGNAC

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique LARTIGAU

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale modifié par le décret n° 2006-1694 du 22 Décembre 2006,

Sous réserve l'avis de la CAP du CDG40 en date du 21 Février 2020,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et **à l'unanimité, DECIDE** les ouvertures et fermeture de postes ci-après :

- A compter du 1^{er} Mars 2020 :
Fermeture de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif Principal 2° Classe

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 1

Ouverture de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif Principal 1° Classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 3

- A compter du 1^{er} Décembre 2020 :
Fermeture de poste :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif Principal 2° Classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Ouverture de poste :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Adjoint Administratif Principal 1° Classe

- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

- D'imputer la dépense correspondante au Chap. 012 du Budget Primitif 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :